

LE REGIME DE L'AUTO-ENTREPRISE

En 2026

Régime de l'auto-entrepreneur

FORME JURIDIQUE				
Entreprise individuelle	Société			
	EURL	SARL	SASU	SAS
LE REGIME FISCAL				
Micro	Réel	Micro	Réel	Réel
LE REGIME SOCIAL DU DIRIGEANT				
Micro social	TNS	Micro social	TNS	Assimilé salarié

Le régime micro-fiscal : abattement forfaitaire



L'AE a des charges estimées selon son activité, c'est **l'abattement forfaitaire**.
Il correspond aux charges que doit supporter l'autoentrepreneur pour exercer son activité

$$\begin{aligned} \text{Abattement} &= \\ &= \\ \text{Cotisations sociales} &+ \\ &+ \\ \text{charges d'exploitation} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Revenu} &= \\ &= \\ \text{CA - abattement forfaitaire} \end{aligned}$$

Le régime micro-fiscal : abattement forfaitaire



Nature de l'activité	Pourcentage du CA
Achat/ revente	71%
Services relevant des BIC (artisan – commerçant)	50%
Activité libérale	34%
Locations de meublés classés	71%

Le forfait social

Le paiement de cotisations sociales ouvre des droits

- Couverture maladie
- Indemnités journalières
- Retraite



Les taux de cotisation

Activité	Taux de cotisation Année 2026
Vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place et fourniture de logement (CCI)	12,3%
Achat revente Artisan (CMA)	12,3%
Prestations de services artisanales	21,2%
Prestations de services commerçant	21,2%
Professions libérales relevant de la Sécurité Sociale des Indépendants au titre de l'assurance vieillesse	25,6%
Professions libérales relevant de la Cipav au titre de l'assurance vieillesse	23,2%
Location de meublé de tourisme classé	6%

La retraite

- La retraite de base
- La retraite complémentaire



La retraite du micro-entrepreneur



3 niveaux :

- La **retraite de base** (obligatoire)
- La **retraite complémentaire** (obligatoire également mais avec des modes de calcul différents par rapport à la retraite de base)
- La **sur-complémentaire** (facultative)



Les cotisations sociales prélevées sur le chiffre d'affaires réalisé permettent d'accéder aux droits à la retraite (retraite de base et retraite complémentaire).

Pas de chiffre d'affaires, pas de cotisations sociales et donc pas de droits à la retraite

Chiffre d'affaires à réaliser pour valider des trimestres

Pour valider
4 trimestres de
retraite en 2026

24 132,05 €
Achat-revente

10 640 €
Prestation de services
relevant de la CIPAV

14 001,14 €
Services BIC

10 249,39 €
Prestation de
services BNC
régime général

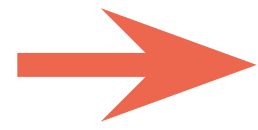
L'auto-entrepreneur acquiert des trimestres de retraite **en fonction du CA déclaré.**

Le droit à la formation

- FAF
- CPF



Fonds d'assurance à la formation






Pour bénéficier de l'aide à la formation gérée par les FAF, il faut cotiser à la contribution à la formation professionnelle (CFP) à laquelle vous êtes soumis (attestation fournie par l'URSSAF sur son compte personnel)



Il faut faire la demande de prise en charge auprès du FAF dont vous dépendez au minimum 1 mois avant le début de la formation.



Les cotisations à la formation

Catégorie	Taux	FAF
Artisans	0,3%	 Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale
Commerçants	0,1%	 AGEFICE
Activité libérale	0,2%	 FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX



Le Compte Personnel de Formation (CPF)



Depuis 2018, il est accessible pour les travailleurs non-salariés.



Le compte est alimenté en euros (et plus en heures).



Depuis le 1er janvier 2025, les personnes actives souhaitant financer une formation avec leur CPF doivent payer participation forfaitaire obligatoire de 102,23 euros.



Il est impératif de créer une identité numérique avec France Connect.



**MON
COMPTE
FORMATION**

La TVA et la facturation électronique

Redevable ?

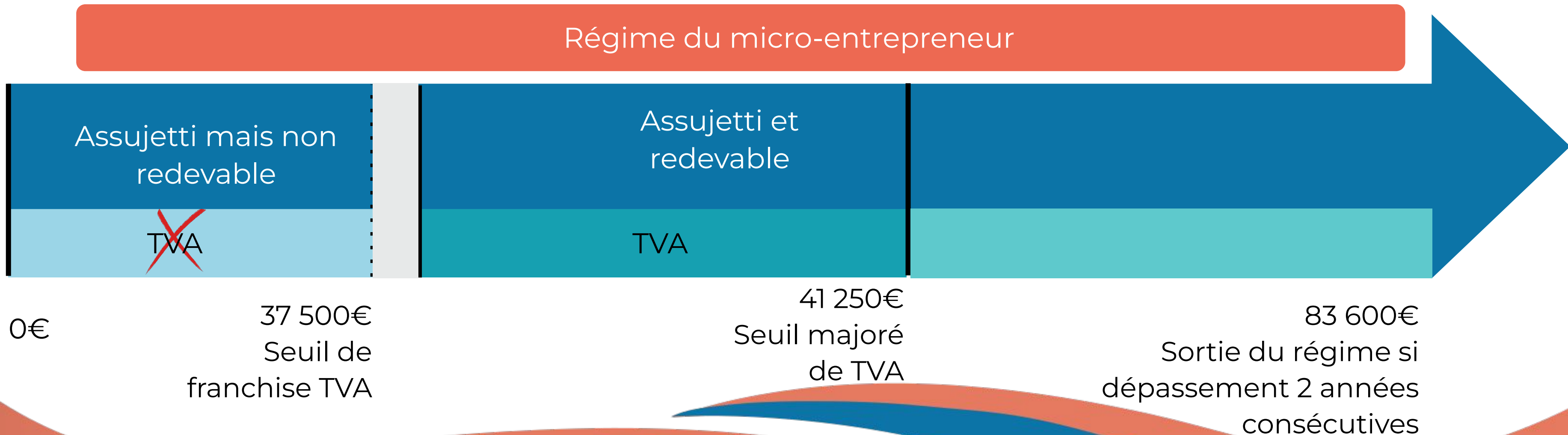
Assujetti ?

Exonéré ?



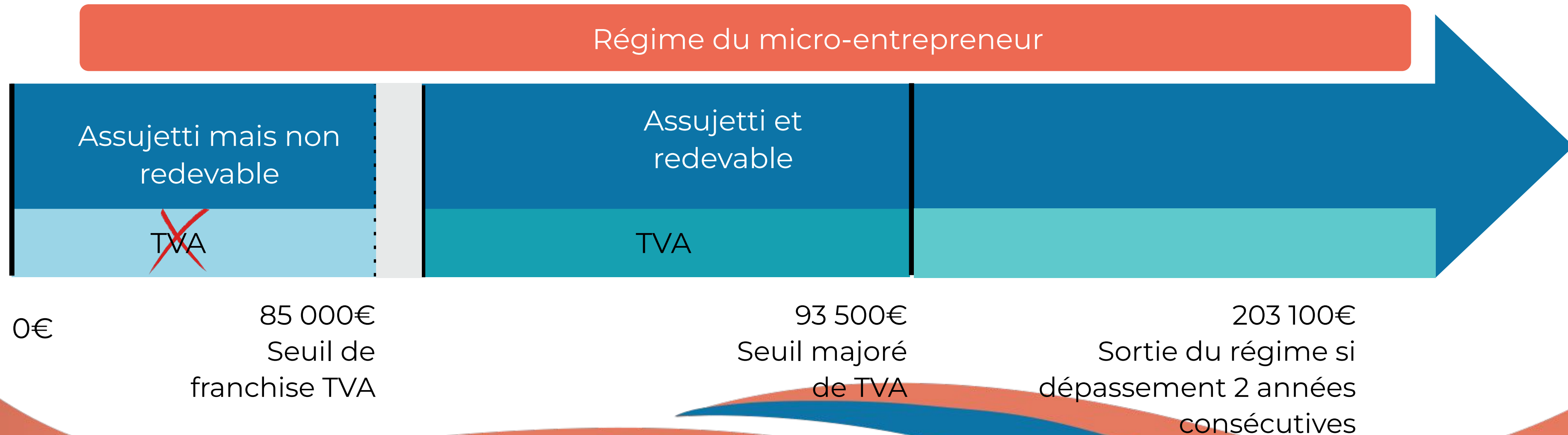
Les seuils de TVA pour l'auto-entrepreneur 2026

Pour :
prestations de services
location meublées
artisanat



Les seuils de TVA pour l'auto-entrepreneur 2026

Pour les activités d'achat/revente de marchandises



Franchise en base de TVA

- Assujetti non redevable
- Paye la TVA sur ses achats sans pouvoir la récupérer
- Ne facture pas la TVA à ses clients pour la reverser à l'État

Facturation électronique



1er septembre 2026 : Réception de vos factures

Recevoir les factures de vos fournisseurs qui seront adressées à votre entreprise. Attention, même si vous n'êtes identifié comme professionnel par aucun fournisseur, vous êtes dans l'obligation de vous inscrire à une plateforme agréée avant le 1er septembre 2026 sous peine d'amende mensuelle de 250 € cumulable !



1er septembre 2027 : Émission de vos factures et e-reporting

Envoyer les factures que vous adresserez à vos clients professionnels établis en France et faire régulièrement votre e-reporting de transaction auprès de l'administration fiscale pour les autres types de clients.

Assurances et médiation de la consommation ?

- RCP (Responsabilité Civile Professionnelle)
- RCE (Responsabilité Civile d'Exploitation)
- La médiation de la consommation





**MERCI POUR
VOTRE
ATTENTION**